



## MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

### AVIS PUBLIC

#### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VALEUR FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Alain Descarreaux, secrétaire-trésorier que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de L'Ange-Gardien pour les années 2021, 2022 et 2023, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

être déposée avant le 1er mai 2021 ;

être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible sur le site Web de la MRC;

être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 196-13 de la M.R.C. des Collines-de-l'Outaouais et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

**DONNÉ À** L'Ange-Gardien, le 15 octobre 2020.

Alain Descarreaux  
Secrétaire-trésorier